

16

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-

DECRET N° 6 / PR

ANNEE 1968  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;
- VU l' Ordonnance N°21/PR du 26 avril 1966, portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;
- VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°62-198/PR/MJL du 3 mai 1962, portant nomination du Procureur Général près la Cour d'Appel ;

Sur proposition du Président de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

*l'article 5 du décret n° 60/PR-1968 du 11/9/68*

Article 1er - Est et demeure rapporté le ~~décret N°62-198/PR/MJL du 3 mai 1962~~, portant nomination de Mr Grégoire GBENOU en qualité de Procureur Général par intérim de la Cour d'Appel. L'intéressé est mis à la disposition du Président de la Cour Suprême.

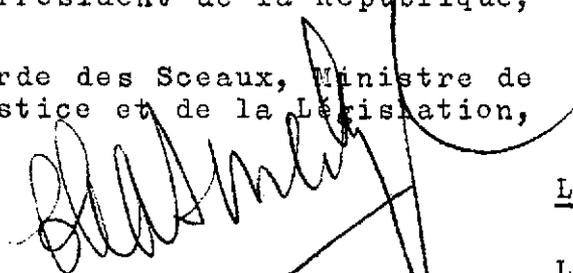
Article 2 - Mr Grégoire GBENOU, Magistrat de 3è grade, 7è échelon, est nommé Conseiller à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

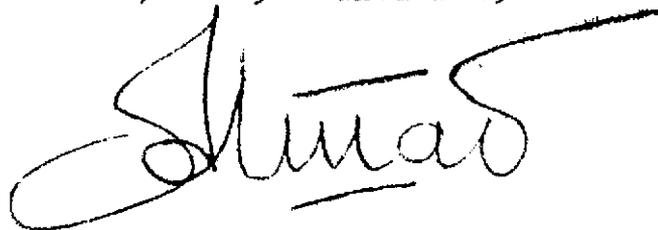
Fait à COTONOU, le 9 Janvier 1968

par le Président de la République,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

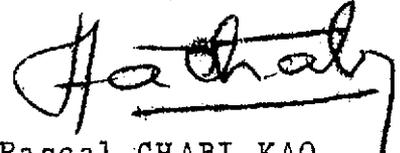


Intendant Militaire de 3ème Classe Louis CHASME



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PR 4 MJL 4 -  
CS 7 - Ministères 8 - SGG 4  
DGAJL 2 - IAA 1 - Gde Chanc. 1  
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde-DI 5  
Intéressé 1 - DP 2 - JORD 1.